



Comment organiser une coalition pour les soins de fin de vie de qualité au niveau provincial

Étape 1 – Formulez l’idée!

- Soyez clair quant à l’objectif de la coalition.
- Pensez à qui seront vos partenaires.
- Contactez d’autres groupes semblables pour déterminer s’ils sont d’accord avec votre idée de former une coalition. Vous pouvez utiliser la liste de groupes nationaux comme guide concernant les personnes intéressées au niveau provincial.
- Lisez les informations générales sur la Coalition pour les soins de fin de vie de qualité au niveau national pour voir si celles-ci pourraient vous être utiles.
- Cette étape ne devrait pas vous prendre plus de trois mois.

Étape 2 – Planifiez une rencontre face à face!

- Obtenez la participation d’un petit nombre de regroupements : formez un petit comité directeur qui sera chargé de planifier la rencontre initiale.
- Obtenez des subventions pour couvrir le coût de la première rencontre – certains groupes auront besoin d’un soutien pour pouvoir participer, surtout si des déplacements sont nécessaires.
- Obtenez un soutien à l’intérieur de la bureaucratie pour vos objectifs et pour votre travail : déterminez si on pourra couvrir une partie des frais de la réunion. Cette réunion pourrait-elle être organisée à la suite d’une autre rencontre?
- Préparez un ordre du jour laissant beaucoup de temps aux discussions – l’objectif de la rencontre, c’est d’obtenir la participation de ces groupes.
- Préparez une ébauche de mandat pour la première rencontre : le groupe pourra soit modifier cette ébauche lors de la réunion, soit former un groupe de travail chargé d’élaborer le mandat après la réunion.
- Trouvez un facilitateur (si possible) – tous les participants pourront alors participer de manière égale à la réunion.
- Décidez qui assumera les tâches de secrétariat ou d’organisme coordinateur.
- Si les participants pensent qu’une coalition pourrait être utile, choisissez son nom et inscrivez les organismes qui désirent en être membres. Ce processus d’inscription est important. Certains organismes devront contacter leur conseil d’administration pour obtenir une approbation à cette étape et s’inscriront après la réunion. Veillez à ce que le secrétariat assure un suivi auprès de toutes les personnes présentes lors de la réunion.
- Vous devrez élaborer un plan de travail avec des échéances. Vous pourriez vouloir commencer avec le document Blueprint for Action mais vous devrez l’adapter à votre milieu provincial.
- Cette étape devrait être accomplie en six mois – bien sûr, cela dépend des subsides que vous trouverez pour la rencontre face à face.

Étape 3 – Planification de la stratégie de défense des intérêts

Il y a de nombreuses questions auxquelles il faudra répondre pendant la phase de préparation. Elles incluent les suivantes :

- Sur quels points sommes-nous clairement d’accord?
- Disposons-nous des preuves dont nous avons besoin?

- Quels changements doivent être apportés?
- Définissez un objectif clair (changer la législation – faire un enseignement auprès du public).
- Définissez des étapes claires.
- Qui est la cible de notre travail de défense des intérêts et de nos autres activités? (gouvernement – médias).
Les cibles peuvent être multiples.
- Quels sont les joueurs clés qui devront se joindre à nos efforts? – les coalitions sont souvent utiles car elles défendent le principe de faire participer un groupe de gens plus vaste.
- Ceci ne devrait pas vous prendre plus de 3 mois – si le travail n’avance pas, les gens seront impatients.

Étape 4 – Maintenir la coalition!

- Vous devrez trouver un groupe qui sera responsable du rôle de coordination ou de secrétariat.
- Souvenez-vous du mandat – vous pourriez utiliser pour vous guider le mandat national. Cette étape est essentielle car il s’agit de votre cadre de travail pour vos activités futures qui vous guidera en cas de désaccord.
- Vous devrez résoudre la question de la communication sinon la coalition sera aux prises avec des difficultés. Communiquerez-vous par courriel, télécopieur et (ou) listes téléphoniques? Soyez clair mais souple.
- Vous devrez décider comment communiquer avec le public – aurez-vous un site Web ou un bulletin de nouvelles?
- Annoncez la formation de la coalition par le biais d’un communiqué de presse.
- Vous devrez avoir un plan pour les médias et un plan de communication – ceci peut être élaboré au cours de la première année.

Étape 5 – Structure de la coalition

- Certaines coalitions ont des problèmes de partage de pouvoir – la meilleure façon de régler ces situations, c’est de disposer d’un mandat clair sur lequel tous les membres seront d’accord et qu’ils auront signé, pour pouvoir faire face aux problèmes de manière rapide et transparente.
- Il y a de nombreuses structures qui donnent de bons résultats. Vous pourrez choisir un petit groupe de travail chargé de cet aspect.
- Vous pourriez vous diviser en groupes de travail – ceci se produit généralement après la première année.
- Souvenez-vous d’avoir cette discussion lors de votre première réunion.

Bonne chance!

Coalition pour des soins de fin de vie de qualité de Canada
 Secrétariat – Association canadienne des soins palliatifs
 Annexe B, Hôpital Saint-Vincent
 60, rue Cambridge Nord
 Ottawa (Ontario) K1R 7A5
 Téléphone : (613) 241-3663 X 229
 Télécopieur : (613) 241-3986
 Courriel : info@acsp.net
 Site web : <http://www.acsp.net/csfvqc.htm>

juillet 2007